



## Rapport Sommaire

Concernant le présent accident ou incident grave, une enquête sommaire a été conduite selon l'article 46 de l'ordonnance sur les enquêtes de sécurité en cas d'incident dans le domaine des transports (OEIT). L'objectif du présent rapport est de tirer des leçons de l'incident.

<b>Aéronef</b>	Robin DR 400/180	HB-KEE
<b>Exploitant</b>	Groupe de Vol à Moteur Sion, Aéro-Club du Valais, route de l'Aéroport 6, 1950 Sion	
<b>Propriétaire</b>	Groupe de Vol à Moteur Sion, Aéro-Club du Valais, route de l'Aéroport 6, 1950 Sion	

<b>Pilote</b>	Citoyen français, année de naissance 1980		
<b>Licence</b>	licence de pilote privé d'avions ( <i>private pilot licence aeroplane</i> – PPL(A)) selon l'agence européenne de la sécurité aérienne ( <i>European Aviation Safety Agency</i> – EASA), établie par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)		

<b>Heures de vol</b>	<b>Total</b>	95 h	<b>au cours des derniers 90 jours</b>	2 h
	<b>sur le type en cause</b>	95 h	<b>au cours des derniers 90 jours</b>	2 h

<b>Lieu</b>	Aéroport de Sion (LSGS)		
<b>Coordonnées</b>	---	<b>Altitude</b>	---
<b>Date et heure</b>	25 août 2016, 17h17 (LT = UTC + 2 h) Toutes les heures sont indiquées en heure locale		

<b>Type d'utilisation</b>	Privé
<b>Règles de vol</b>	règles de vol à vue ( <i>visual flight rules</i> – VFR)
<b>Phase du vol</b>	Décollage et vol de montée
<b>Nature de l'incident</b>	Fumée à bord
<b>Point de départ</b>	Sion (LSGS)
<b>Point de destination</b>	Sion (LSGS)

<b>Dommages aux personnes</b>	<b>Equipage</b>	<b>Passagers</b>	<b>Autres</b>
Légèrement blessé	0	0	0
Pas blessé	1	2	-

**Dommages à l'aéronef** Pas endommagé

**Autres dommages** Aucun

## Déroulement

Après l'embarquement à bord de l'avion stationné sur le parking pendant une après-midi particulièrement chaude, le pilote doit attendre du trafic au final de la piste 25 encore quelques moments avant de s'aligner par la voie de circulation (*taxiway* – TWY) Bravo sur la piste.

Lors du roulage à pleine puissance, une légère fumée blanche apparaît dans la cabine. Le pilote continue le décollage qui se passe normalement. À une hauteur d'environ 1000 ft sol, le pilote constate une nouvelle vague de fumée blanche plus importante que la première, accompagnée d'une odeur d'huile.

Le pilote décide d'avertir la tour immédiatement de son problème et l'informe qu'il rejoint le vent arrière (*downwind*) pour effectuer une petite volte en vue d'un atterrissage sans délai sur la piste 25.

Les pompiers attendent l'avion qui quitte la piste par le TWY Bravo et les occupants débarquent immédiatement. Après la confirmation par les pompiers qu'il n'y ait pas de flammes ni de traces de feu, l'avion est tracté sur le parking.

Lors d'une inspection effectuée le lendemain, la surchauffe de deux câbles électriques (voir figure 1) faisant partie de l'alimentation des différents interrupteurs situés dans la partie n° 21 du schéma électrique du manuel d'entretien DR400/160/180. Le matériel défectueux a été remplacé.



**Figure 1:** deux câbles électriques surchauffés

Payerne, 9. Septembre 2016

Service suisse d'enquête de sécurité